

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2010

CP 10/07-11

L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;

Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.

**LOCATION DE VEHICULES TERRESTRES À MOTEUR ET DE
MACHINES D'USAGE SPÉCIFIQUE
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre de l'entretien des routes départementales, des consultations ont été lancées auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de location de véhicules terrestres à moteur et de machines d'usage spécifique.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marchés à bons de commandes et à lots
- Marchés sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 juin 2010, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants aux fournisseurs proposant la meilleure offre, selon le critère d'attribution : prix de location.

Location de véhicules terrestres à moteur et de machines d'usage spécifique

Lot 1 - LAUZERTE

Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 2 - CASTELSARRASIN

Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 3 – MONTAUBAN

Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 4 - SAINT ANTONIN NOBLE VAL

Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 5 - VALENCE D'AGEN

Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 6 - VERDUN SUR GARONNE

Attributaire : Société LOXAM (82)

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 28 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les marchés de location de véhicules terrestres à moteur et de machines d'usage spécifique, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 - LAUZERTE

Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 2 - CASTELSARRASIN
Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 3 – MONTAUBAN
Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 4 - SAINT ANTONIN NOBLE VAL
Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 5 - VALENCE D'AGEN
Attributaire : Société LOXAM (82)

Lot 6 - VERDUN SUR GARONNE
Attributaire : Société LOXAM (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,